

OUTIL DE PRIORISATION DES ENJEUX RSE

Nouvelles Responsabilités Entrepreneuriales

Comment utiliser cet outil ?

L'outil de priorisation des enjeux RSE permet d'aider les entreprises, et plus précisément les TPE-PME, à structurer, déployer et communiquer sur leur démarche RSE, en accord avec leurs valeurs et leurs engagements.

Aussi, **les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils permettent à la communauté financière d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux RSE des entreprises au sein de leur stratégie, ce qui rend d'autant plus important l'intégration de ces enjeux au sein des entreprises. C'est pourquoi l'outil de priorisation est basé sur ces 3 piliers.

La 1ère étape consiste à **identifier les enjeux RSE** pouvant avoir un impact significatif sur l'entreprise, ses activités et sa capacité à créer de la valeur financière et extra-financière. Par ailleurs, il est primordial de **prendre en compte le point de vue des parties prenantes de l'entreprise sur ces enjeux**. Ces deux visions permettront de définir les enjeux RSE prioritaires pour l'entreprise.

Ce tableau permet ainsi à l'entreprise de **définir les items RSE prioritaires qui lui sont propres, mais aussi de recenser les actions déjà mises en place et de fixer des objectifs**, qui peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs. Il est également à noter que les objectifs en matière de RSE que se fixe l'entreprise doivent rester clairs, réalisables, mais aussi mesurables au regard de sa taille, son activité et de ses capacités financières.

Tableau de priorisation des enjeux RSE

	Ce que représente cet enjeu dans mon entreprise	Exemples de ressources disponibles	Niveau de priorité			Ce que je fais déjà au sein de mon entreprise	Mon objectif	ODD correspondant(s)
PILIER : ECONOMIE								
Niveau 1 : commun à toutes les entreprises								
Rentabilité	Capacité de l'entreprise à dégager des profits de son activité.	Ressource : Vers l'entreprise contributive : le secret des entreprises plus performantes	1	2	3			
Modes de financement, politique fiscale	Capacité de l'entreprise à construire une stratégie de financement transparente et responsable.	Ressource : Guide du Routard du financement d'entreprise 2020	1	2	3			
Qualité et conformité du produit ou service	Capacité de l'entreprise à assurer la santé et la sécurité des consommateurs.		1	2	3			 
Relation avec les clients	Capacité de l'entreprise à instaurer une relation saine et durable avec ses clients.	Ressource : Guide de bonnes pratiques : l'utilisation du numérique dans les relations clients	1	2	3			
Achats responsables	Respect par l'entreprise des règlements sur les importations de produits en Union Européenne et capacité de l'entreprise à mettre en œuvre des pratiques qui reposent sur l'équité financière vis-à-vis des fournisseurs, la collaboration entre entreprises (en particulier d'entreprises de tailles différentes), la structuration des filières et l'appréciation du coût total de l'achat.	Ressources : - Guide de l'ADEME sur les achats responsables - Outils méthodologiques sur les achats responsables	1	2	3			

Niveau 2 : en fonction de l'activité							
Ethique de l'innovation	Capacité de l'entreprise à développer et/ou améliorer ses produits/services/pratiques en faveur du développement durable et à assurer une transition numérique durable.	Une vigilance peut être exercée quant à l'empreinte environnementale lors d'achat de nouveaux équipements informatiques, ou encore recyclage du matériel informatique. Adopter une démarche de Green IT (informatique durable). Ressource : Livres verts sur le numérique et le développement durable	1	2	3		
Approvisionnement, relation avec les fournisseurs	Capacité de l'entreprise à construire une relation équilibrée et saine avec ses fournisseurs.	Ressource : Guide Afep-Medef « Améliorer les relations inter-entreprises »	1	2	3		
PILIER : GOUVERNANCE							
Niveau 1 : commun à toutes les entreprises							
Conformité et processus de gestion de risques	Capacité de l'entreprise à intégrer les risques sociaux, sociétaux, environnementaux et de gouvernance dans l'analyse de ses risques pour lui permettre d'être plus résiliente. Pour s'assurer de la conformité de l'entreprise, se référer au droit applicable selon le secteur d'activité.	Ressources : - Fiche pratique « Améliorer sa gestion des risques avec la RSE » - Fiche pratique « De l'analyse de risques à la gestion de crise »	1	2	3		 
Partage de la valeur	Capacité de l'entreprise à partager la valeur créée et à reconnaître et valoriser l'implication de ses collaborateurs.	Accord d'intéressement ou d'un dispositif d'actionariat salarié. A noter qu'un dispositif de participation (mécanisme de redistribution des bénéfices) est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés ¹ . Ressource : Partager la valeur créée dans l'entreprise : un moyen d'attirer, de motiver et de fidéliser les talents	1	2	3		 
Intégration de la RSE dans la stratégie globale	Capacité de l'entreprise à prendre en compte les enjeux de développement durable et de RSE dans son modèle économique et son activité.	Etudier de quelle manière l'entreprise participe aux ODD dans le cadre de ses activités ou de ses engagements. Sensibilité pour la RSE au niveau direction, prise de toutes les décisions au regard des impacts ESG, des moyens alloués, etc.	1	2	3		

¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2141>

		Ressources : <ul style="list-style-type: none"> - Guide « Les mesures RSE dans la loi Pacte » - Fiche pratique « Les ODD : un outil pour toutes les entreprises » - Guide « Cap vers la RSE pour les TPE/PME : c'est possible ! » 					
Transparence et communication sur le modèle économique de l'entreprise, sa stratégie, et l'intégration des enjeux RSE	Capacité de l'entreprise à être transparente, à communiquer et à témoigner de son implication en RSE.	L'entreprise peut témoigner via la publication de rapports RSE. A noter qu'une déclaration de performance extra-financière est obligatoire pour certaines entreprises. Ressource : Guide « Les 6 principes clés d'une bonne gouvernance »	1	2	3		
Dialogue avec les parties prenantes	Capacité de l'entreprise à identifier ses parties prenantes et à prendre en compte leurs attentes.	Ressource : Guide « Comment dialoguer avec les parties prenantes ? »	1	2	3		 
Cybersécurité	Capacité de l'entreprise à mettre en œuvre des procédures visant à assurer la protection de l'ensemble de ses activités et de ses collaborateurs. Cela passe notamment par une stricte protection des données.	Mener des campagnes de sensibilisation auprès des utilisateurs ² sur la protection des données. A noter que les Opérateurs d'Importance Vital (OIV) et les Opérateurs de Services Essentiels (OSE) ont des obligations particulières à respecter. Ressource : Test « Cybersécurité : êtes-vous d'attaque ? »	1	2	3		
Diversité au sein des instances de gouvernance et dirigeantes	Capacité de l'entreprise à veiller à la diversité à travers divers indicateurs tels que la parité, la présence d'administrateurs indépendants, une cartographie des compétences, etc.	Mise en place d'objectifs de mixité au sein des instances mise en place de plans d'actions, pourcentage d'administrateurs indépendants. Ressource : Guide sur la parité au sein des instances dirigeantes et de gouvernance	1	2	3		 
	Les entreprises sont tenues de respecter un certain nombre d'obligations en matière d'éthique des affaires (ex : ne pas	Ressource : Guide sur le dispositif anti-corruption de la loi Sapin II	1	2	3		

² <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/createurs-dirigeants-regles-cybersecurite>

Ethique des affaires	commettre d'acte de corruption). Elles peuvent aller au-delà du droit en mettant en œuvre des politiques concourant à l'identification, la prévention et à la remédiation de risques (ex : charte éthique). A noter que de nombreuses entreprises ont l'obligation d'identifier et de prévenir les risques en matière de santé, sécurité des personnes, de l'intérêt général, ainsi que l'environnement et les atteintes graves aux droits humains fondamentaux (ex : loi sur le devoir de vigilance). S'agissant de la prévention des risques de corruption, loi Sapin 2 impose plusieurs obligations (ex : recueil des signalements).								
Niveau 2 : en fonction de l'activité									
Promotion de la RSE dans la chaîne de valeur	Capacité à décliner la politique RSE dans la chaîne de valeur de l'entreprise.	L'entreprise peut s'engager à respecter un code de conduite/charte éthique, mise en place d'un canal de recueil des signalements / alertes	1	2	3				
PILIER : ENVIRONNEMENT									
Niveau 1 : commun à toutes les entreprises									
Réduction des impacts de l'activité sur l'environnement	Capacité de l'entreprise à réduire l'impact environnemental de ses activités en mettant en place des actions quotidiennes qui contribuent à la protection de l'environnement.	Sur le plan climatique, pour le transport des biens et services, il peut s'agir de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'intensité des émissions de GES (ratio émission / CA), ou encore de la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique. Ressource : Les aides au développement durable ADEME - Centre des ressources sur les bilans GES	1	2	3				
Mobilité responsable	Capacité de l'entreprise à s'impliquer dans la mobilité responsable et respectueuse de l'environnement.	Inciter/aider les collaborateurs à utiliser des modes de transports partagés ou encore à mettre à leur disposition des vélos pour les déplacements quotidiens.	1	2	3			 	

										11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 
Gestion efficace de l'énergie	Capacité de l'entreprise à maîtriser sa consommation énergétique.	L'entreprise peut réaliser un diagnostic de performance énergétique. Ressource : ADEME - Plateforme de recueil des audits énergétiques	1	2	3					7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE  9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 
Economie circulaire - gestion des déchets, prévention et contrôle de la pollution	Capacité de l'entreprise à prendre en compte et à gérer efficacement ses déchets, à mettre en place du recyclage au sein de l'entreprise, ainsi qu'une politique d'écoconception et de prévention de la pollution.		1	2	3					12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES  14 VIE AQUATIQUE  15 VIE TERRESTRE 
Niveau 2 : en fonction de l'activité										
Gestion efficace de l'eau	Capacité de l'entreprise à optimiser et mesurer son utilisation en eau en limitant par exemple le rejet des substances polluantes dans l'eau ou en traitant les eaux usées.		1	2	3					6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT  14 VIE AQUATIQUE  3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 
Appui à la transition écologique des clients, fournisseurs et sous-traitants	Capacité de l'entreprise à accompagner la transition écologique des clients, fournisseurs et sous-traitants en communiquant, en les incitant et en les accompagnant dans leur démarche responsable.		1	2	3					17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS  9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 
Economie circulaire - gestion des matières premières, écoconception, analyse du cycle de vie des produits	Capacité de l'entreprise à être attentive au choix de ses matières premières, à favoriser les matériaux durables, à respecter les principes du développement durable lors de la conception des produits et à évaluer les effets environnementaux de la vie d'un produit.	Ressource : Guide « L'économie circulaire : une stratégie de croissance et de compétitivité »	1	2	3					12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES  9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 

Biodiversité : protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Capacité de l'entreprise à évaluer son impact sur la biodiversité.	Ressource : Guide « Entreprises et biodiversité : les clés pour agir »						  
Impact de l'activité sur la qualité de l'air	Capacité de l'entreprise à évaluer son impact sur la qualité de l'air (transports de marchandise, fabrication des produits, etc.).		1	2	3			 
Impact de l'activité sur l'utilisation des sols	Capacité de l'entreprise à évaluer son impact sur l'utilisation des sols (rejets de polluants organiques et de métaux, construction d'entrepôts, etc.), et à veiller à l'utilisation durable et responsable des ressources.		1	2	3			  
PILIER : SOCIAL								
Niveau 1 : commun à toutes les entreprises								
Respect des règles en matière de santé et sécurité au travail	Respect des obligations légales et capacité de l'entreprise à mettre en œuvre des mesures visant à protéger ses salariés.	Par exemple, pour mesurer le respect de ces règles, l'entreprise peut étudier le taux d'accidents du travail des salariés. Ressource : Guide du DUER MEDEF PARIS, ESSONE, HAUTS DE SEINE	1	2	3			 
Management en adéquation avec les valeurs de l'entreprise	Capacité de l'entreprise à assurer un management qui donne du sens aux actions menées et qui maintient notamment l'engagement des collaborateurs.	Formations, sensibilisation, évaluation annuelle en lien avec les valeurs de l'entreprise. Ressource : toutes les ressources Management du Medef	1	2	3			
Qualité de vie au travail	Capacité de l'entreprise à instaurer une bonne qualité de vie au travail pour ses salariés.	Pour la mesurer, l'entreprise peut par exemple étudier le taux de turnover ou encore le taux d'absentéisme au travail. Elle peut aussi mettre en place diverses politiques, selon ses	1	2	3			

		<p>moyens (ex : avantages aux salariés).</p> <p>Ressource : Guide « Introduction à la Qualité de vie au travail »</p>						
Formation et employabilité	Capacité de l'entreprise à développer l'employabilité de ses salariés en leur proposant les formations nécessaires. L'entreprise peut également jouer un rôle en matière d'éducation et d'insertion professionnelle	<p>Embaucher des étudiants en alternance et en apprentissage, mettre en place une politique pour la reconversion professionnelle, etc.</p> <p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche pratique « L'insertion des jeunes en entreprise » - Guide du maintien dans l'emploi 	1	2	3			
Egalité professionnelle	Capacité de l'entreprise à mettre en œuvre des procédures visant à respecter la loi et à mettre en place des actions en faveur de la diversité, de l'inclusion, de l'égalité des chances et de l'égalité Femme/Homme.	<p>Mesure avec plusieurs indicateurs tels que le taux de salarié seniors, l'index Pénicaud sur l'égalité F/H, le taux de travailleurs handicapés, l'accessibilité du site Internet de l'entreprise, etc.</p> <p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quiz et ressources sur l'égalité professionnelle <p>Page ressources égalité des chances - MEDEF</p>	1	2	3			  
Politique de rémunération et avantages	Capacité de l'entreprise à assurer une bonne politique de rémunération et avantages, qui permettra de fidéliser les collaborateurs et d'attirer des talents.	<p>Ressource : Guide sur l'épargne salariale</p>	1	2	3			 
Dialogue social	Capacité de l'entreprise à favoriser la communication avec les collaborateurs et les impliquer à l'entreprise, présentation du recensement des accords collectifs signés dans l'entreprise ou des décisions unilatérales prises par l'employeur.	<p>Ressource : Guide « Appliquer les ordonnances travail 2017 dans mon entreprise »</p>	1	2	3			
PILIER : SOCIÉTAL								
Niveau 1 : commun à toutes les entreprises								
Ancrage territorial	Capacité de l'entreprise à prendre en compte les enjeux sociétaux, notamment à travers l'ancrage territorial : favoriser les partenariats	Faire appel aux fournisseurs à proximité de l'entreprise et à avoir un comportement citoyen vis-à-vis de la communauté (ISO 26 000).	1	2	3			

avec des organisations et des parties prenantes locales.

Ressource : [Guide sur l'engagement territorial des entreprises](#)

